

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue par visioconférence, en raison de la pandémie (COVID-19), le jeudi 15 avril 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette visioconférence les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

21-04-078 OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

21-04-079 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 avril 2021

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances extraordinaire du 8 mars 2021 et ordinaire du 18 mars 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Développement résidentiel Quartier du Canal
 - 5.1.1 Installation de lampadaires – Octroi de contrat
 - 5.1.2 Acte de vente / Phase 2 – Autorisation de signature
 - 5.1.3 Programme d'aide à la voirie locale (volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) – Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de prolongement de la rue Charles-Larocque
 - 5.2 Règlement 16-125-6 – Omnibus / Zonage – Adoption
6. Administration générale / Service du greffe
 - 6.1 Location d'un local au presbytère – Autorisation de signature d'un bail avec Marie-Chantal Montreuil

- 6.2 Réaménagement et agrandissement du 150, rue Principale (CPE)
 - 6.2.1 Réalisation des travaux de construction – Octroi de contrat
 - 6.2.2 Demande d'un certificat d'autorisation (eau potable) adressée au MELCC – Octroi de contrat pour la préparation et le dépôt
- 6.3 Comptes à payer
- 7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Nouveau bâtiment communautaire
 - 7.1.1 Demande d'aide financière adressée au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC – Autorisation
 - 7.1.2 Démolition de la grange – Octroi de contrat
 - 7.2 Aménagement des parcs et espaces verts
 - 7.2.1 Règlement d'emprunt 16-118 – Modification de l'Annexe B
 - 7.2.2 Règlement d'emprunt 21-154 / Phase 2 – Dépôt du projet et avis de motion
- 8. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 8.1 Embauche d'un pompier – Nicolas Lacroix
- 9. Travaux publics / Voirie
 - 9.1 Achat d'un échantillonneur – Autorisation
 - 9.2 Travaux de maçonnerie au presbytère – Octroi du contrat
 - 9.3 Ajout d'un groupe électrogène à la station de pompage – Autorisation d'aller en appel d'offres public
- 10. Varia
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

21-04-080 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MARS 2021

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
 Appuyé par M. Jean-François Poirier
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

21-04-081 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2021

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Paul Lavallière
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

21-04-082 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL / INSTALLATION DE LAMPADAIRES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acquisition de lampadaires pour le développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU la préparation des plans et devis par la firme Les Services EXP pour l'installation des lampadaires;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une offre de prix;

ATTENDU que Groupe SGM a déposé l'offre la plus basse, au montant de 24 990 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat d'installation de lampadaires à Groupe SGM, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

**21-04-083 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL QUARTIER DU CANAL : PHASE 2 –
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE AVEC DÉVELOPPEMENT
SLG**

ATTENDU la résolution numéro 15-12-193 autorisant la signature d'un acte de vente ainsi que d'une entente financière avec Développement SLG, promoteur du projet de développement résidentiel Quartier du Canal, et ce, conformément à un plan directeur et d'aménagement;

ATTENDU qu'en vertu de ce plan directeur et d'aménagement, tous les objectifs de développement de cette phase sont atteints;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la phase 2 du développement résidentiel Quartier du Canal;

ATTENDU qu'en vertu d'une exigence de la société d'État Hydro-Québec, une partie des lots identifiés à la phase 2 doit être retirée de l'acte de vente;

ATTENDU que ces lots ne peuvent être développés tenant compte d'un assujettissement à la *Loi sur la sécurité des barrages*;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, l'acte de vente relatif à la phase 2 du projet de développement résidentiel Quartier du Canal, avec le promoteur Développement SLG.

ADOPTÉ

**21-04-084 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (VOLET PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION (PPA) – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE CHARLES-
LAROCQUE**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a pris connaissance du Programme d'aide à la voirie locale offert par le ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité est admissible et souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la réalisation du prolongement de la rue Charles-Larocque;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale offert par le ministère des Transports, pour la réalisation du prolongement de la rue Charles-Larocque.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec cette demande, le cas échéant.

ADOPTÉ

21-04-085 RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES D'AFFECTATION « CONSERVATION » (CONS-2, CONS-3, CONS-4), DE NOUVELLES ZONES D'AFFECTATION « HABITATION » (H-19, H-20, H-21) ET MODIFIANT LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES AP-2, AP-3, H-16, H-17 et H-18 – ADOPTION

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a procédé à la modification de son schéma d'aménagement révisé afin de créer une aire d'affectation « Conservation » à même les aires d'affectations « Récréative parc régional de Beauharnois-Salaberry » et « Urbaine à caractère rurale » localisés sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Règlement numéro 296);

ATTENDU que des dispositions du règlement numéro 296 concernent la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que ces correctifs imposent une concordance de l'ensemble des documents d'urbanisme;

ATTENDU que les limites de la nouvelle aire d'affectation « Conservation » au plan d'urbanisme numéro 16-124 engendre la modification des limites des zones H-18, R-2, R-3, AP-2 et AP-3 du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que certaines modifications du Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de diviser la zone H-18 en quatre zones distinctes afin de mieux circonscrire le développement de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les normes d'implantation et de volumétrie applicables aux futures résidences dans les zones H-16, H-17 et H-18 de manière à mieux répondre aux besoins en logement de la municipalité;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 12 février 2020;

ATTENDU le dépôt du premier projet de règlement et l'avis de motion numéro 20-02-029 donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 20 février 2020;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire tenue à huis clos en visioconférence le 21 mai 2020, le Conseil a adopté la résolution numéro 20-05-084 signifiant la suspension du processus d'adoption réglementaire des projets de règlement numéros 16-124-1 et 16-125-6;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire tenue à huis clos en visioconférence le 20 février 2021, le Conseil a adopté la résolution 21-02-038 indiquant la reprise du processus d'adoption réglementaire des projets de règlement numéros 16-124-1 et 16-125-6;

ATTENDU la consultation écrite de 15 jours réalisée en remplacement de l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur le règlement numéro 16-125-6;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire tenue à huis clos en visioconférence le 18 mars 2021, le Conseil a adopté la résolution 21-03-058 entérinant le second projet de règlement numéro 16-125-6

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 16-125-6 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

21-04-086 LOCATION D'UN LOCAL AU PRESBYTERE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC MARIE-CHANTAL MONTREUIL

ATTENDU que le presbytère est propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et dispose de locaux commerciaux pour location;

ATTENDU la demande de location d'un espace soumis par madame Marie-Chantal Montreuil pour des services de soins de pieds, de pose de cils et de « spray tan »;

ATTENDU que les élus favorisent le maintien et le développement d'activités économiques dans le noyau villageois;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser la location d'un local à l'intérieur du presbytère aux fins de l'exploitation des services ci-haut mentionnés, projet de madame Marie-Chantal Montreuil.

D'élaborer un bail commercial d'une durée de trois (3) ans et d'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), ledit bail.

ADOPTÉ

21-04-087 RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU 150, RUE PRINCIPALE (CPE) / RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 21-01-026 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la réalisation des travaux de construction en vue de l'implantation du CPE sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'un appel d'offres public portant le numéro AZ200501 a été déposé sur SÉAO et publié dans le bulletin municipal afin d'obtenir des soumissions pour le réaménagement et l'agrandissement du 150, rue Principale (CPE);

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 30 mars 2021, à 11h01;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction EMK avec une offre de 1 357 000 \$, taxes en sus;

ATTENDU que le coût lié à la portion des travaux assumée par le CPE s'élève à 441 900 \$, taxes en sus;

ATTENDU que le coût lié à la portion des travaux assumée par la Municipalité s'élève à 915 400 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réaménagement et d'agrandissement du 150, rue Principale (implantation d'un CPE) à Construction EMK, selon les spécifications énoncées précédemment.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à la signature d'un bail avec le CPE La Campinoise.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du ministère de la Famille.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 20-150.

ADOPTÉ

21-04-088

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – 150 RUE PRINCIPALE (LOT 6 393 626)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) doit mettre aux normes le puits desservant l'immeuble situé sur le lot 6 393 626 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 150, rue Principale;

ATTENDU que l'immeuble du 150, rue Principale accueillera les locaux d'un centre de la petite enfance desservant environ 60 places,

ATTENDU que pour tout volume d'eau journalier prélevé servant à alimenter plus de 20 personnes par jour, le prélèvement est assujéti à l'obtention d'une autorisation pour le prélèvement d'eau souterraine auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22, 2^e paragraphe de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU que deux offres de service ont été déposées par des firmes d'experts en hydrogéologie;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire pour la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau souterraine est la firme LCL Environnement Inc. avec une offre de 19 700 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réalisation des documents relatifs à une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau souterraine auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques à LCL Environnement inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser LCL Environnement à déposer une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau souterraine assujéti à l'article 31.75 de la Loi sur qualité de l'environnement auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec l'octroi de ce contrat et le cas échéant, pour la demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau souterraine auprès MELCC.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 20-150.

ADOPTÉ

21-04-089 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 116 185,55 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

21-04-090 NOUVEAU BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY – AUTORISATION

ATTENDU l'obligation pour la Municipalité de procéder à la démolition du bâtiment appelé « grange du curé » dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'un CPE sur le territoire;

ATTENDU que ce bâtiment est voué à la tenue du « bazar » annuel de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague depuis plus de 30 ans;

ATTENDU que cette activité communautaire de grand rayonnement implique plus de 100 bénévoles;

ATTENDU que le maintien d'activités traditionnelles et l'implication citoyenne sont des valeurs identifiées à l'identité culturelle de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que la Municipalité souhaite diversifier son offre d'activités communautaires à l'intérieur du nouveau bâtiment projeté;

ATTENDU que ce projet vise à maintenir une activité traditionnelle et à favoriser l'implication citoyenne tout en offrant une opportunité d'innovation dans l'offre de service à la population;

ATTENDU que le coût global du projet est évalué à 400 000 \$;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière au montant de 29 169 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour la construction d'un bâtiment communautaire au Parc du Bosquet.

ADOPTÉ

21-04-091 NOUVEAU BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE / DÉMOLITION DE LA « GRANGE DU CURÉ » – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté des élus de procéder à la construction d'un bâtiment communautaire en remplacement de la « grange du curé », désuète et dangereuse;

ATTENDU qu'il y a lieu de démolir le bâtiment existant avant de procéder à la construction;

ATTENDU l'estimé budgétaire déposé par Noël et Fils, au montant de 16 850 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de démolition de la « grange du curé » à Noël et Fils, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

21-04-092 AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES VERTS / RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 16-118 – MODIFICATION DE L'ANNEXE B

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt 16-118 concernant l'aménagement de parcs et d'espaces verts sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1076 du *Code municipal*, le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution en autant que la modification ne change pas l'objet du règlement et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite procéder à la modification de l'*Annexe B – Estimation détaillée des coûts* de façon à réviser la répartition des coûts, sans en augmenter ou en diminuer le coût total du projet;

ATTENDU le dépôt de l'Annexe B révisée;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'amender l'Annexe B – Estimation détaillée des coûts du Règlement d'emprunt numéro 16-118 concernant l'aménagement de parcs et d'espaces verts, selon l'Annexe B révisée déposée.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution et de l'annexe B révisée soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour information.

ADOPTÉ

21-04-093 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-154 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 530 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS, PHASE 2 – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement d'emprunt numéro 21-154 décrétant un emprunt de 4 530 000 \$ pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts, phase 2.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

21-04-094 ACHAT D'UN ÉCHANTILLONNEUR – AUTORISATION

ATTENDU que le service des travaux publics effectue quotidiennement des tests d'échantillonnage des eaux usées;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'acquisition d'un second échantillonneur, tenant compte du volume important d'échantillons à effectuer;

ATTENDU que le coût d'un échantillonneur auprès de la compagnie Avensys Solutions inc. est de 4 172,50 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'autoriser l'achat d'un échantillonneur auprès de la compagnie Avensys Solutions inc., au coût de 4 172,50 \$, taxes en sus.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

21-04-095 TRAVAUX DE MAÇONNERIE AU PRESBYTÈRE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la volonté des élus de procéder à des travaux d'entretien du presbytère, notamment des travaux de maçonnerie;

ATTENDU que trois entreprises ont été approchées afin de soumettre une offre;

ATTENDU que l'offre répondant le mieux aux besoins de la Municipalité est celle de Maçonnerie Pierre Chartrand inc., au montant de 30 750 \$, taxes en sus;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de travaux de maçonnerie à effectuer au presbytère à l'entreprise Maçonnerie Pierre Chartrand inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le Fonds réservé – Entretien de bâtiments.

ADOPTÉ

**21-04-096 AJOUT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À LA STATION DE POMPAGE –
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

ATTENDU la résolution numéro 21-03-072 octroyant un contrat à Les Services EXP pour la préparation des plans et devis et de la surveillance partielle des travaux en vue de l'installation d'un groupe électrogène à la station de pompage Sainte-Marie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'un groupe électrogène à la station de pompage;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'un groupe électrogène à la station de pompage Sainte-Marie.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

21-04-097 EMBAUCHE D'UN POMPIER – M. NICOLAS LACROIX

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Nicolas Lacroix;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Nicolas Lacroix à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

21-04-098 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 46.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière